



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Seizième session

PROCÈS-VERBAUX OFFICIELS

Vendredi 17 juillet 1953,  
à 15 heures

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

Page

Développement économique des pays insuffisamment développés (*suite*):

- a) Rapport sur un fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, présenté par le Comité d'experts désigné par le Secrétaire général [résolution 416 A (XIV) du Conseil, résolution 622 A (VII) de l'Assemblée générale] (E/2381);
- b) Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement relatif à la création d'une société financière internationale [résolution 416 C (XIV) du Conseil, résolution 622 B (VII) de l'Assemblée générale] (E/2441);
- c) Méthodes destinées à accroître la productivité dans le monde [résolution 416 E (XIV) du Conseil] (E/2435 et E/2440);

Projets de résolution (E/L.522, E/L.534, E/L.536 et Corr.1, E/L.537 et E/L.538) . . . . . 187

Président: M. Raymond SCHEYVEN (Belgique).

Présents:

Les représentants des pays suivants: Argentine, Australie, Belgique, Chine, Cuba, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Philippines, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie.

Les observateurs des pays suivants: Brésil, Indonésie, Israël, Japon, Libye, Syrie.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international.

**Développement économique des pays insuffisamment développés (E/2381, E/2435, E/2440, E/2441, E/L.522, E/L.534, E/L.536 et Corr.1, E/L.537 et E/L.538) (*suite*)**

[Point 3 de l'ordre du jour]

1. M. WESTERLIND (Suède) exprime l'admiration qu'il éprouve pour le programme technique exposé par le comité d'experts dans le *Rapport sur un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique* (E/2381)<sup>1</sup>, bien qu'il ne puisse pas intégralement approuver toutes les conclusions pratiques de ce comité.

2. Jusqu'ici, aucun orateur n'a mis en doute qu'il soit nécessaire de faire un effort de coopération internationale

pour faciliter le développement des pays insuffisamment développés. Cette unanimité est en elle-même un succès. L'un des aspects de cet effort de coopération sera l'échange de connaissances techniques, qui permettra aux pays peu développés de profiter de leurs expériences mutuelles aussi bien que de celles des pays développés. Ces derniers eux aussi auront quelque chose à apprendre.

3. La question principale, toutefois, est la nécessité d'assurer des capitaux aux pays peu développés. Ce besoin sera évidemment satisfait, dans une large mesure, par la formation de capitaux nationaux, mais il faudra également d'importants capitaux étrangers. Il n'y a rien d'étonnant à cela; en effet, de nombreux pays parmi les plus avancés ont eux-mêmes, à un moment ou à un autre, plus ou moins dépendu de capitaux importés. L'orateur partage à cet égard, dans une large mesure, l'opinion exprimée par le représentant de la Yougoslavie, bien qu'il ne le suive pas sur tous les points. Ce représentant a sous-estimé, en effet, l'importance actuelle, et surtout l'importance future possible, d'un nouvel afflux de capitaux privés vers les pays peu développés. Il est vrai que l'apport des capitaux privés s'est beaucoup réduit et qu'un marché de capitaux privés qui ignorent où s'investir n'est pas une garantie de stabilité, mais il faut admettre que tous les capitaux privés, même s'ils sont insuffisants, ne sont pas nécessairement nuisibles. Pour que l'apport des capitaux privés soit plus considérable, il faudrait, entre autres choses, que la tension politique soit réduite au minimum, que le régime des paiements internationaux soit amélioré et que le pays importateur de capitaux atteigne un degré raisonnable de sécurité. Sur ce dernier point, M. Westerlind comprend parfaitement l'attitude des pays insuffisamment développés et leur souci d'éviter la dépendance ou l'exploitation politiques. On comprend aussi que les pays insuffisamment développés s'opposent à ce que les capitaux privés étrangers assurent à leurs possesseurs des bénéfices excessifs. Ce qu'il y a de tragique dans la situation, c'est que, devant toute tentative pour modifier trop rapidement les circonstances, il deviendrait immédiatement plus difficile encore d'obtenir des capitaux privés étrangers, sauf pour des investissements permettant de compter sur un revenu extraordinairement élevé.

4. De l'avis de M. Westerlind, une institution telle que la société financière internationale envisagée serait utile en ce qu'elle faciliterait l'afflux des capitaux privés. Certaines résistances à ce projet peuvent, on le conçoit, être motivées par le désir de conserver des droits acquis privés, et même par des théories idéologiques plutôt que par des considérations d'ordre pratique. L'orateur reconnaît, néanmoins, que les principales places financières n'ont pas témoigné un intérêt suffisant, que la balance des paiements provoque des difficultés en de nombreux

<sup>1</sup> Publication des Nations Unies, n° de vente 1953.II.B.1.

pays et que, dans ces conditions, l'heure n'est pas encore venue de créer un tel organisme, bien qu'il faille évidemment ne pas perdre de vue cette idée.

5. En parlant de l'afflux des capitaux privés, M. Westerlind n'a nullement l'intention de sous-estimer le rôle que doivent nécessairement jouer les capitaux publics internationaux dans le développement économique des pays moins avancés. Sa seule préoccupation est que l'afflux total des capitaux vers ces pays soit aussi important que possible.

6. Indépendamment de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du projet de société financière internationale, on demande au Conseil d'envisager la création d'un fonds spécial en vue du développement économique. L'opinion publique suédoise comprend de plus en plus clairement qu'il est nécessaire d'aider financièrement les pays insuffisamment développés, et le gouvernement a été saisi de propositions officielles qui prévoient une certaine forme d'assistance bilatérale à divers pays moins avancés, selon le principe des plans déjà adoptés par la Norvège. La Suède espère toutefois, afin d'éviter tout double emploi, que l'on pourra élaborer des méthodes lui permettant d'accorder son assistance en s'associant aux efforts tentés par les Nations Unies. La Suède est de plus en plus disposée à coopérer, mais M. Westerlind se demande si la création de nouvelles institutions internationales sera vraiment utile aux pays peu développés. L'afflux total des capitaux ne dépend pas du nombre des institutions; à vrai dire, en en augmentant le nombre, on encourra des frais généraux plus élevés, qui entraîneront un gaspillage d'argent. Il semblerait donc plus opportun de donner plus d'ampleur aux systèmes existants, tels que le programme d'assistance technique, qui pourrait éventuellement évoluer pour devenir plus proche du programme du Point 4 des Etats-Unis, en associant l'assistance technique à une aide financière au bénéfice de certains projets.

7. Il ressort du débat que la plupart des pays développés qui contribueraient le plus largement au financement d'une assistance accrue aux pays moins avancés appuient la proposition des Etats-Unis (E/L.536 et Corr.1). Grâce à ce texte, la question demeure nettement posée, et il semble que cette proposition offre une solution positive pour l'avenir, si l'on parvient à un désarmement effectif. L'adoption de cette proposition pourrait rendre plus difficile le développement des institutions existantes, parce que les pays seraient dans l'impossibilité de contribuer simultanément à un trop grand nombre de fonds; mais il serait peut-être possible de combiner un fonds éventuel de développement avec le programme d'assistance technique de façon à éviter une dispersion gratuite des efforts. Etant donné les circonstances, M. Westerlind est enclin à approuver tout au moins le principe fondamental de la proposition, étant bien entendu que cette approbation n'engage en aucune façon son gouvernement quant aux détails des mesures à prendre. Les dispositions d'ordre administratif et la création de nouvelles institutions, ou le développement de celles qui existent déjà, devront faire l'objet d'une décision le moment venu. Pour les raisons qu'il a indiquées, M. Westerlind regrette de ne pouvoir approuver ni le projet de résolution de la

Yougoslavie (E/L.522) ni le projet de résolution de l'Inde (E/L.534).

8. M. Westerlind comprend que les pays insuffisamment développés pourront être quelque peu déçus de voir le Conseil ne pas consentir immédiatement à la création d'un fonds spécial en vue du développement économique. Les représentants de ces pays pourront même avoir le sentiment que les débats du Conseil n'ont pas donné de grands résultats pratiques. Cependant, ces résultats sont beaucoup moins négatifs qu'il ne le semble à première vue. On s'accorde généralement à reconnaître que les Nations Unies doivent intensifier leurs efforts en vue de faciliter les progrès économiques et sociaux des pays moins développés; cet accord est dû, dans une large mesure, à l'expérience qu'ont acquise les représentants des pays avancés en écoutant les déclarations faites au cours des débats des divers organismes des Nations Unies et des institutions spécialisées, par les représentants des pays insuffisamment développés. Il ne faut pas non plus perdre de vue que les pays qui devront contribuer à un programme d'accroissement de l'assistance financière sont tous des démocraties et qu'il faut du temps pour convaincre leurs habitants de la nécessité de consentir des sacrifices financiers en faveur des pays insuffisamment développés. De réels progrès ont cependant été faits depuis quelques années, et le monde entier comprend de mieux en mieux que le progrès économique et social des pays moins industrialisés est la plus grave de toutes les questions économiques et sociales. L'orateur est convaincu que, tôt ou tard, cette prise de conscience conduira à des mesures plus pratiques. D'ailleurs, si la question est renvoyée au Comité économique, il sera peut-être même possible de parvenir à une solution de compromis avant la fin de la présente session du Conseil.

9. M. McDOUGALI (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) déclare que les questions inscrites sous la rubrique « développement économique des pays insuffisamment développés » offrent toutes pour l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) une importance capitale, bien que certaines d'entre elles sortent du cadre de son mandat.

10. Au sujet du financement du développement économique, il rappelle que le Rapport sur les investissements internationaux et les possibilités de financement soumis à la cinquième Conférence de la FAO (C/49/16) faisait ressortir l'écart inquiétant que l'on constate entre les ressources nécessaires et les fonds disponibles pour l'investissement, et proposait un certain nombre de mesures qui pourraient être prises pour remédier à cette situation. Parmi les mesures proposées figuraient, entre autres, des accords spéciaux relatifs à des emprunts à longue échéance et à très faible taux d'intérêt, destinés à permettre la réalisation de projets nécessitant des investissements à long terme, tels que les projets d'irrigation.

11. Au cours de cette même session, le représentant de la Banque avait signalé que certaines des difficultés rencontrées par la Banque pour fournir l'assistance prévue en matière de développement agricole tenaient au fait que des demandes d'emprunts manquaient trop souvent de précision et n'étaient pas appuyées sur la documentation

nécessaire. La FAO a donc offert aux gouvernements son concours pour la préparation de ces demandes; elle s'est, d'autre part, préoccupée d'organiser au Pakistan, au Chili et en Turquie des centres où les fonctionnaires des services compétents pouvaient acquérir la formation spécialisée nécessaire à l'élaboration de programmes de développement agricole et au calcul de leurs incidences financières. En 1952, le Directeur général de la FAO a envoyé aux gouvernements un questionnaire relatif au crédit agricole, et, malgré le petit nombre de réponses qu'elle a reçues, la FAO se propose de poursuivre l'effort entrepris pour réunir une documentation sur cette question.

12. A sa dix-septième session, qui s'est tenue récemment à Rome, le Conseil de la FAO a souligné l'insuffisance des fonds de source publique ou privée qui sont affectés aux investissements dans l'agriculture. Elle a pris acte des résolutions adoptées par le Conseil économique et social et s'est félicitée de voir que l'Organisation des Nations Unies étudiait des mesures tendant à la création d'un nouveau fonds ayant le droit d'accorder des subventions et des emprunts à longue échéance et à faible taux d'intérêt, et se préoccupait des autres moyens qui pourraient être employés pour apporter une assistance aux pays insuffisamment développés. Le Conseil de la FAO a également pris acte de ce que l'Organisation des Nations Unies étudiait les moyens à employer pour le financement des programmes de réforme agraire. Dans une recommandation, il a marqué son désir de voir le Conseil économique et social accorder toute son attention au fait qu'il importe d'encourager le développement de l'agriculture si l'on veut améliorer les conditions matérielles d'existence de l'ensemble de la population.

13. Pour que les pays insuffisamment développés puissent réaliser les progrès qui permettront un véritable relèvement du niveau de nutrition de leur population, il leur faut une assistance plus large que celle qui leur est offerte à l'heure actuelle. Pour assurer une augmentation sensible de la production de denrées alimentaires et de matières premières, il conviendrait de consacrer des capitaux importants à la réalisation de plans d'irrigation et d'autres projets analogues. M. McDougall cite, à ce propos, un passage de la page 6 du rapport intitulé *l'Assistance technique en vue du développement économique* (E/1327/Add.1)<sup>2</sup>, présenté en 1949 par le Secrétaire général de la FAO, selon lequel un faible développement économique peut parfois présenter de graves inconvénients s'il ne remédie que temporairement à la famine et à la pauvreté, sans entraîner un relèvement permanent et stable des conditions économiques et de la productivité.

14. Passant au document de travail présenté par la FAO au sujet du problème de la productivité (E/2435), il fait ressortir que ce qui distingue les tentatives faites en vue d'accroître la productivité de l'agriculture des tentatives du même ordre faites dans l'industrie, c'est la nécessité de veiller à ce que les ressources renouvelables soient améliorées, et non diminuées ou détruites. On a tant parlé de l'imprudence des méthodes de culture qui entraînent l'érosion et provoquent des tempêtes de

poussière que l'on pourrait facilement perdre de vue les méthodes par lesquelles l'homme est arrivé à tirer un meilleur parti du sol. Cependant, il est probable que les effets bienfaisants de l'emploi de méthodes de culture rationnelles sont plus importants en raison de leurs répercussions économiques que les ravages causés par l'emploi des mauvaises méthodes. M. McDougall tient à souligner le passage du document qu'il vient de citer où il est question de la pêche (pages 10 à 12), parce que l'emploi des nouvelles méthodes de détection et de pêche devrait provoquer une notable augmentation de la production.

15. On trouvera, énumérées à la page 6 du rapport de la FAO (E/2435), les principales catégories de moyens propres à accroître la productivité agricole, mais il ne faudrait pas oublier, pour autant, l'importance que revêtent les encouragements donnés à la production, la création d'un réseau d'institutions de crédit agricole dotées de ressources suffisantes et sérieusement contrôlées et enfin le maintien de prix stables et suffisants pour les produits primaires.

16. On trouvera aux pages 21 et 22 du rapport annuel de la FAO au Conseil (E/2432) un bref compte rendu des activités que la FAO a consacrées au problème de produits. La Commission des produits de la FAO, qui est le seul organe intergouvernemental créé pour l'étude de ces questions dans le cadre des Nations Unies, a tenu, depuis la date à laquelle a été présenté le rapport annuel de la FAO, une nouvelle réunion, au cours de laquelle elle a adopté deux résolutions<sup>3</sup> relatives à la collaboration de la FAO avec le Conseil économique et social. Aux termes de la première de ces deux résolutions, la Commission recommande que le Directeur général fasse tenir à jour l'exposé de la question des ventes en dollars des produits agricoles et qu'il le soumette au Conseil, pour que celui-ci l'étudie au cours du prochain examen qu'il consacrerait à la situation économique mondiale. Aux termes de la seconde, il est recommandé au Directeur général de transmettre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à l'intention du groupe d'experts prévu au paragraphe 6 de la résolution 623 (VII) de l'Assemblée générale, la première partie d'un document intitulé « Politiques et ententes intergouvernementales concernant les produits agricoles » (CCP/53/16).

17. Pour terminer, M. McDougall cite un passage du rapport définitif du Comité mixte de la Société des Nations intitulé: *L'alimentation dans ses rapports avec l'hygiène, l'agriculture et la politique économique*<sup>4</sup>, selon lequel le problème que pose la malnutrition constitue à la fois un appel à mieux faire et une occasion de mieux faire: il doit inciter à l'action les consciences humaines et fournir l'occasion de faire disparaître un fléau social par des moyens qui accroîtront la prospérité économique. Ce texte, si l'on y remplaçait les mots « la malnutrition » par les mots « le chômage et l'insuffisance du développement économique » constituerait un commentaire pertinent des débats du Conseil.

<sup>3</sup> Rapport de la Commission des produits (document de la FAO CCP/53/24).

<sup>4</sup> Série de publications de la Société des Nations — II. Questions économiques et financières, 1937.II.A.10.

<sup>2</sup> Publication des Nations Unies, n° de vente 1949.II.B.1.

18. M. ENNALS (Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies), prenant la parole sur l'invitation du PRÉSIDENT, déclare que la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU) souhaite que les Nations Unies trouvent, pour accélérer le développement économique et social, des moyens nouveaux de financement qui viennent s'ajouter aux moyens prévus dans le programme d'assistance technique. Depuis quatre ans, la FMANU ne cesse de se préoccuper de la question du financement du développement économique et a notamment examiné avec attention la proposition tendant à la création d'un fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique. M. Ennals n'est pas en mesure de préciser la position de la FMANU au sujet de cette proposition, mais il félicite vivement les membres du comité d'experts de l'intéressant rapport qu'ils ont rédigé.

19. Conformément à une résolution adoptée par l'assemblée de la FMANU lors de sa dernière réunion, M. Ennals doit souligner que, si un fonds spécial était créé, il faudrait que les territoires sous tutelle des Nations Unies puissent bénéficier pleinement de ses activités. Il importe d'accélérer le développement économique des territoires sous tutelle, de manière à asseoir sur des fondements solides l'autonomie qui leur est promise dans l'ordre politique, mais, pour certains de ces territoires, la charge est trop lourde pour être laissée aux seules puissances administrantes. Il n'est pas question des territoires sous tutelle dans le rapport du comité d'experts, et M. Ennals se demande si le comité a examiné cet aspect du problème. De toute manière, il espère que les Nations Unies donneront à l'avenir une attention plus soutenue au problème du financement du développement économique des territoires sous tutelle, puisque, en vertu des dispositions de la Charte, elles ont assumé une responsabilité particulière à l'endroit de ces territoires.

20. M. EGGERMANN (Confédération internationale des syndicats chrétiens), prenant la parole sur l'invitation du PRÉSIDENT, déclare que la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC) s'est déjà intéressée au problème de la productivité; la CISC désire que les travailleurs soient protégés contre toutes les exigences excessives qui pourraient résulter d'une cadence trop rapide du travail; elle souhaiterait, notamment, une réduction de la durée du travail.

21. Au début de 1953, le bureau de la CISC a indiqué qu'à son avis la mise en valeur des territoires insuffisamment développés devait être encouragée pour le bien de la communauté internationale tout entière. Toutefois, ce sont les habitants de ces pays qui doivent bénéficier en premier lieu de cette mise en valeur. Ce principe est d'ailleurs valable non seulement pour l'ensemble des pays insuffisamment développés, mais aussi pour les territoires non métropolitains. C'est dans cet esprit que la CISC aborde l'examen du problème de la productivité.

22. Le Secrétaire général de la CISC a déclaré qu'il fallait lier la productivité à l'amélioration du bien-être de l'humanité. C'est la seule conception qui corresponde à la justice et permette d'éviter les dangers résultant d'une politique de productivité mal comprise ou mal

appliquée. Ces dangers, cités dans le document de travail rédigé par le BIT (E/2440), consistent dans une exploitation accrue de la classe ouvrière et dans la tendance à chercher une augmentation des bénéfices. Les travailleurs n'entendent pas seulement être les instruments d'un accroissement de la productivité; ils revendiquent leur part des avantages qu'offre un tel accroissement.

23. En 1952, le Congrès de la CISC a proclamé la nécessité de réformer profondément l'entreprise moderne, et il a réclamé la cogestion, de manière que les salariés puissent jouer un rôle actif dans l'orientation, l'administration et la gestion des entreprises.

24. A propos de la main-d'œuvre industrielle et agricole dans les pays insuffisamment développés des régions tropicales, M. Eggermann rappelle que le Président de l'Union fédérale des syndicats chrétiens de l'Afrique-Equatoriale française, étudiant le facteur humain de la productivité dans son pays, a analysé particulièrement quatre éléments importants, à savoir: la psychologie, la physiologie, la climatologie et la formation professionnelle. Sur le plan psychologique, après avoir rappelé l'histoire de l'esclavage et du travail forcé en Afrique, il a constaté que le souvenir de ces abus est tellement ancré dans l'esprit du travailleur que celui-ci n'a plus de goût au travail. Abordant ensuite l'étude des éléments physiologiques, il a indiqué que la plupart des travailleurs africains souffraient de sous-alimentation, facteur qui fait obstacle à une augmentation du rendement. En outre, il est certain que le climat tropical exerce une influence sur le rendement du travailleur autochtone. Enfin, dans le domaine de la formation professionnelle, il conviendrait de donner aux travailleurs africains une éducation de base et une formation technique.

25. Au sujet de la productivité relative, M. Senghor a déclaré, au cours du débat de l'Assemblée nationale sur le Code du travail, que, si le rendement de l'ouvrier africain est quatre fois inférieur à celui du travailleur métropolitain, il ne faut pas oublier que le rendement de ce dernier est trois fois inférieur à celui de l'ouvrier américain.

26. Dans la résolution qu'elle a adoptée au début de 1953, la CISC a précisé qu'elle ne saurait envisager un accroissement de la productivité de la main-d'œuvre africaine sans l'adoption de mesures propres à assurer à cette main-d'œuvre un régime alimentaire équilibré et suffisant, à coordonner les efforts entrepris en vue d'organiser des coopératives d'achat et de vente au service du consommateur autochtone, à organiser et à développer l'enseignement professionnel et à généraliser l'enseignement primaire obligatoire, tout en rendant plus nombreuses les possibilités d'accès des autochtones à l'enseignement moyen et supérieur.

27. Une telle politique, appliquée dans le cadre des suggestions que le Président de la CISC a récemment présentées au Conseil<sup>5</sup>, serait de nature non seulement à accroître la productivité dans les pays insuffisamment développés, mais encore à assurer le bien-être de leurs populations.

<sup>5</sup> « La politique sociale et économique dans les territoires non métropolitains » (E/C.2/348).



28. La CISC est décidée à poursuivre, avec le Conseil, l'étude de cet important problème. Elle apportera son concours à la Commission d'experts du BIT pour la politique sociale dans les territoires non métropolitains, lors de la réunion qui doit se tenir à Lisbonne en décembre 1953.

29. En conclusion, le représentant de la CISC déclare que le Conseil devrait recommander aux gouvernements intéressés et aux institutions spécialisées d'intensifier leur action en vue d'améliorer le bien-être des populations des pays insuffisamment développés, sans oublier que le développement d'un syndicalisme libre et démocratique permettra aux travailleurs de sauvegarder leurs intérêts et de bénéficier de toute augmentation de la productivité.

30. M. TERENCE (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) déclare qu'une grande partie de l'action entreprise par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans le domaine de la science et de l'éducation contribue au développement économique des pays insuffisamment développés. C'est pourquoi l'UNESCO suit avec intérêt les travaux du Conseil concernant les mesures à prendre en vue d'augmenter la productivité, et elle s'efforce de soutenir l'action de l'OIT et de la FAO.

31. La production dans les pays insuffisamment développés dépend, en définitive, de millions de paysans et d'ouvriers qui sont, pour la plupart, illettrés. L'UNESCO aide les gouvernements à former les cadres qui pourront mener des campagnes d'éducation de base. A cette fin, elle a créé des centres régionaux de formation pour l'Amérique latine et pour les Etats arabes ainsi que des centres de démonstration. Elle aide aussi certains Etats Membres à développer l'instruction publique, et notamment l'enseignement primaire gratuit et obligatoire. C'est ainsi que, sous les auspices de l'UNESCO, s'est réunie en décembre 1952 une Conférence régionale en Asie du Sud-Est sur l'enseignement gratuit et obligatoire. Cette Conférence a fourni une série de recommandations visant à développer progressivement l'enseignement gratuit et obligatoire. De plus, en collaboration avec l'OIT, l'UNESCO fournit à de nombreux pays une assistance technique dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel. Enfin, elle se consacre depuis quelques années à la mise en œuvre d'un programme de formation des travailleurs qui, jusqu'à présent, a surtout intéressé les pays industrialisés, mais qui s'étendra à bref délai à l'Asie du Sud.

32. Dans le domaine scientifique, l'UNESCO a cherché à coordonner les travaux relatifs à la mise en valeur des zones arides. La collaboration de la FAO lui permettrait d'appliquer à l'agriculture certaines découvertes de la science. A l'heure actuelle, elle entreprend une action analogue pour les zones tropicales humides.

33. En matière de sciences sociales, l'UNESCO collabore avec la FAO, l'OIT et l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la réforme agraire, en étudiant notamment le rôle des coopératives. En outre, elle étudie les répercussions sociales de l'industrialisation dans les pays insuffisamment développés. Elle pourra éventuellement, grâce à l'aide des organisations internationales compétentes qu'elle associe à ses travaux, effectuer une

étude scientifique des facteurs sociologiques, culturels et psychologiques intéressant la productivité.

34. L'UNESCO suit avec beaucoup d'intérêt les études relatives à la création d'un fonds spécial pour le financement du développement économique. A sa septième session, la Conférence générale a invité les Etats Membres intéressés à établir, pour 1954, des plans de financement qui leur permettent d'organiser, par étapes, l'instruction gratuite et obligatoire. Ces plans porteraient particulièrement sur les bâtiments scolaires, l'équipement scolaire, les cantines d'écoles, la surveillance médicale et la formation d'instituteurs.

35. Tenant compte des observations formulées par la Conférence régionale en Asie du Sud-Est sur l'enseignement gratuit et obligatoire, qui s'est tenue à Bombay, le Conseil exécutif a chargé le Directeur général d'associer l'UNESCO à tout effort que l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées entreprendraient en vue d'accorder une aide technique et financière accrue aux pays de cette région.

36. M. B. R. SEN (Inde) déclare qu'il ne reviendra pas sur le point 3 a), qu'il a examiné dans sa déclaration précédente, et qu'il se bornera à formuler des observations sur les points 3 b) et 3 c).

37. En ce qui concerne la proposition de créer une société financière internationale, il est bon de connaître un peu l'historique de ce texte pour en comprendre pleinement la portée. La proposition a été faite la première fois par l'*International Development Advisory Board* des Etats-Unis, en mars 1951. Elle a été discutée par plusieurs organes des Nations Unies, puis renvoyée à la Banque, pour examen, en août 1951. Le personnel de la Banque a donc étudié cette proposition avec les représentants des établissements bancaires de certains pays, d'où pouvaient éventuellement provenir les capitaux nécessaires à la création de la société envisagée; le personnel de la Banque a également tenu compte des déclarations officielles d'un certain nombre de pays insuffisamment développés, intéressés à la proposition. La Banque a ensuite présenté son premier rapport (E/2215), où elle concluait qu'une institution ayant le caractère et les fonctions indiqués comblerait une lacune importante de l'appareil dont on dispose actuellement sur le plan international pour le financement du développement économique. En transmettant le rapport, le Président de la Banque a expliqué que les administrateurs ne se prononçaient pas sur la valeur de la proposition et n'exprimaient non plus aucune opinion au nom des gouvernements qu'ils représentaient. Lors de sa quatorzième session, le Conseil a examiné le rapport de la Banque et a proposé que les gouvernements consultent les organismes et les groupements d'affaires nationaux, et communiquent leurs observations à la Banque. Il a également prié la Banque de faire connaître au Conseil les résultats du nouvel examen auquel elle aurait procédé. Dans son deuxième rapport (E/2441), dont le Conseil est saisi actuellement, la Banque déclare que l'on constate une grande similitude entre les opinions exprimées par les pays et celles qui étaient déjà formulées dans le premier rapport; encore une fois, la Banque s'abstient d'exprimer un avis personnel, et elle motive son attitude par le fait que les pays sur lesquels la société financière devrait

nécessairement compter pour lui fournir la plus grande partie des fonds dont elle aurait besoin, n'ont pas encore fait savoir s'ils étaient disposés à prendre l'engagement de souscrire à son capital; il serait par conséquent trop tôt pour élaborer maintenant un projet détaillé.

38. M. Sen comprend la position de la Banque, mais il estime que le Conseil pourrait faire un pas de plus, en pesant les arguments qui ont été présentés pour et contre la proposition. On a prétendu, par exemple, que c'est l'atmosphère défavorable aux investissements, et non le manque de capitaux, qui décourage une augmentation des investissements privés à l'étranger; en permettant aux pays insuffisamment développés de moins dépendre des capitalistes privés, la société financière internationale risquerait donc de retarder, au lieu de favoriser, l'apparition des conditions favorables. On a fait valoir, en outre, que la société n'ajouterait pas nécessairement à l'ensemble des capitaux pouvant être investis dans les pays insuffisamment développés et que l'étendue des opérations envisagées était trop faible pour exercer une influence sérieuse sur le problème des investissements internationaux. Selon M. Sen, tous ces arguments ont été suffisamment discutés dans le premier rapport de la Banque. Comme le disait ce rapport, le succès de la société financière ne serait pas fonction du montant des sommes qu'elle fournirait par prélèvements sur ses propres ressources, mais de l'importance du courant de capitaux privés qu'elle susciterait directement ou indirectement. La Banque a déclaré qu'il y a lieu de croire que la société pourrait fortement stimuler l'expansion de l'entreprise privée.

39. M. Sen reconnaît que la proposition de créer une société financière internationale a été fort mal accueillie par un groupe important de sociétés d'affaires et de groupements financiers. Leur opposition se fonde sur l'idée qu'il ne faut pas utiliser des fonds publics pour les investir sous forme d'actions dans des entreprises privées. Comme la Banque l'a fait observer, dans son premier rapport, cette opposition est de telle nature qu'il est évident qu'aucune modification de la structure ou de méthodes de fonctionnement de la société envisagée ne permettrait de vaincre les objections de ce groupe. Il semble donc que le seul moyen de triompher de ces objections serait de démontrer, par la pratique, l'efficacité de la société.

40. S'il est vrai que jusqu'à présent les opinions sont loin d'être unanimes, parmi les pays développés qui ont été consultés par la Banque, deux au moins ont fait connaître leur approbation, d'autres ont exprimé leur intérêt et leur sympathie, tout en réservant leur opinion sur le fond du projet. De plus, les plus importants groupements commerciaux et financiers de divers pays se sont déclarés en faveur de la proposition. Celle-ci a également été appuyée avec énergie par un grand nombre de gouvernements d'Etats Membres. M. Sen estime donc que le Conseil devrait adopter une attitude nettement positive. Il ne faut pas oublier non plus que, d'après la Banque, la société envisagée commencerait ses opérations sur une très petite échelle et les étendrait peu à peu.

41. Le Conseil devra tenir compte de cet état de choses lorsqu'il préparera la recommandation à présenter à l'Assemblée générale. De l'avis des représentants de nombreux pays, la discussion et l'étude de la proposition

sont déjà assez avancées pour permettre au Conseil de prendre une décision, mais M. Sen n'ignore pas que le succès du projet dépend très largement de la bonne volonté et de la collaboration sans réserve des principaux pays exportateurs de capitaux, en particulier des Etats-Unis. C'est pourquoi la délégation de l'Inde a présenté un projet de résolution (E/L.534) dans lequel elle souligne que, si l'on établissait un plan plus détaillé, en tenant compte des études et des recherches déjà faites, on permettrait aux divers milieux intéressés d'adopter une attitude plus précise. Le projet signale, en même temps, que la préparation de ce plan détaillé ne comporterait aucun engagement défini ni de la part de la Banque ni de la part d'un gouvernement quelconque. Il s'agit simplement de faire progresser l'examen du problème, mais non de parvenir à des solutions définitives.

42. En ce qui concerne le point 3 c), l'Inde s'intéresse fort à l'accroissement de la productivité; M. Sen espère donc que les recommandations importantes qui figurent dans la résolution 416 E (XIV) du Conseil seront appliquées de plus en plus énergiquement à l'avenir, surtout dans les pays insuffisamment développés. Une équipe d'experts s'est rendue dans l'Inde pour étudier le problème, et, connaissant la pénurie de capitaux, a formulé des recommandations en fonction des disponibilités en main-d'œuvre et en matériaux. Sur le conseil de ces experts, le gouvernement a décidé de créer à Bombay un centre national de la productivité. Lorsque le centre fonctionnera, il offrira sans nul doute son assistance à d'autres pays. Le Gouvernement de l'Inde élabore en outre un programme visant à accroître la productivité agricole. L'orateur mentionne également l'aide qui a été fournie à l'Inde au titre du Programme d'assistance technique, du Point 4 des Etats-Unis et du Plan de Colombo.

43. Le PRÉSIDENT invite les représentants à clore la discussion du point 3 dans son ensemble, pour examiner séparément chacune des subdivisions de ce point.

44. M. HILL (Banque internationale pour la reconstruction et le développement) déclare que le rapport de la Banque (E/2441) relatif à la création d'une société financière internationale [point 3 b)] a simplement pour objet de résumer les résultats des consultations auxquelles la Banque a procédé depuis que le Conseil a examiné la proposition pour la dernière fois, lors de sa quatorzième session.

45. La Banque continue à penser qu'une société financière internationale stimulerait, de façon modeste mais utile, l'essor de l'entreprise privée et favoriserait ainsi le développement des pays Membres de la Banque, mais, pour le moment, le refus des pays Membres les plus importants de souscrire au capital de la société l'oblige à se demander s'il serait vraiment opportun, à l'heure actuelle, de s'engager plus avant.

46. Toutefois, la Banque a l'intention de continuer à étudier la question avec les Gouvernements des Etats Membres, et elle fera connaître au Conseil tous les changements qui pourraient se produire.

47. M. MATES (Yougoslavie) regrette que le règlement intérieur ne permette pas à M. Suárez, Président du comité d'experts chargé d'étudier la question du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement éco-

nomique [point 3 a) de l'ordre du jour], d'assister à la séance afin de présenter le rapport des experts (E/2381). Puisqu'il est le seul membre du comité qui soit présent, M. Mates tient à remercier les représentants des félicitations qu'ils ont adressées au comité pour son rapport, et à rendre hommage au Secrétariat pour le précieux concours qu'il a prêté à l'élaboration de ce document.

48. M. Mates rappelle qu'au cours d'une précédente séance le représentant de l'Uruguay a émis l'avis qu'il serait préférable, compte tenu des appréhensions de l'Assemblée générale quant aux possibilités de chevauchement, de ne pas instituer un organisme indépendant. Il fait observer que cette question est traitée en détail au chapitre VI du rapport.

49. Il demande aux membres du Conseil de considérer le rapport comme un document de travail destiné à fournir, non pas une solution toute faite, mais un ensemble d'éléments d'appréciation sur lesquels pourraient se fonder des décisions ultérieures.

50. M. Mates constate avec satisfaction qu'une majorité des membres du Conseil approuvent, en principe, les recommandations contenues dans le rapport, mais il regrette que cet accord ne s'étende pas à la mise en œuvre du projet en question.

51. C'est ainsi qu'il y a eu divergence d'opinions sur la question de savoir s'il convient d'envisager la création du fonds spécial indépendamment des progrès réalisés dans le domaine du désarmement. Puisque, en décidant de retarder l'établissement du fonds spécial, on ne peut accélérer le désarmement, M. Mates ne voit aucun motif d'ordre politique qui puisse militer en faveur de ce retard. Du point de vue économique, il est certain que le désarmement permettrait d'augmenter les fonds disponibles pour le développement, mais il est possible aussi qu'à un moment ou à un autre le total des contributions versées au fonds vienne à diminuer. Ces fluctuations sont inévitables. Quelle que soit la situation dans l'avenir immédiat, il importe de souligner qu'il s'agit, pour le moment, de la mise en route d'un mécanisme nouveau, et que, de ce fait, il s'écoulera un certain temps avant que le fonds envisagé ne soit en plein fonctionnement. L'important est de faire le premier geste et de permettre au fonds spécial d'acquérir une certaine expérience avant d'étendre ses activités. En tout état de cause, M. Mates pense que le capital initial, fixé à 250 millions de dollars dans le rapport, ne peut guère mettre en péril la sécurité des principaux pays contributeurs.

52. M. Mates estime, d'autre part, que les craintes exprimées par certains représentants au sujet de la contradiction qui pourrait exister entre les accords bilatéraux et les activités du fonds spécial, sont dénuées de fondement. A cet égard, il appelle l'attention du Conseil sur le paragraphe 16 du rapport, qui souligne la valeur de l'assistance que certains pays se rendent mutuellement. La Yougoslavie, se fondant sur son expérience personnelle, peut se porter garante de la générosité des pays amis. M. Mates prie instamment le Conseil, étant donné que la situation économique va s'aggravant, de prendre immédiatement des mesures en vue de favoriser le développement économique. En l'absence de telles mesures, l'humanité pourrait se trouver en face de difficultés encore plus graves.

53. M. WARNER (Royaume-Uni) estime que les délégations de la Belgique et de la Suède ont réfuté l'argument selon lequel les investissements sous forme de souscription d'actions seraient un moyen peu satisfaisant de développer les pays moins avancés. Sa délégation pense que ces investissements présentent certains avantages sur les placements à intérêt fixe, et notamment celui d'introduire le savoir-faire et la compétence technique. D'autre part, comme le représentant de la Belgique l'a signalé, certaines critiques des investissements privés s'inspirent de l'expérience des dix ou vingt dernières années d'une longue période d'investissement et ne tiennent pas compte des lourdes pertes qui ont pu être subies antérieurement. Même sans faire intervenir la question de l'équilibre entre les capitaux investis et les bénéfices réalisés, il n'est guère possible de nier que ces derniers ne représentent qu'une fraction de la richesse créée, directement ou indirectement, par l'investissement primitif. D'ailleurs, le représentant de la Yougoslavie est allé jusqu'à reprocher aux investissements de capitaux privés d'augmenter à l'excès, au bénéfice des pays en cours de développement, le revenu provenant des exportations.

54. D'autres représentants ont soutenu que si les investissements sous forme de souscription d'actions sont désirables en tant que tels, il est nécessaire de disposer d'une institution internationale pour en assurer et en grossir l'afflux. M. Warner se demande, toutefois, si un accroissement des investissements internationaux, sous cette forme, ne peut être obtenu que grâce à un nouvel organisme international. Il n'a pas l'intention d'énumérer, à nouveau, les arguments pour et contre cette mesure qui ont été étudiés au cours des sessions antérieures, mais il reste que le Gouvernement du Royaume-Uni n'est pas à même, pour l'instant, d'apporter une contribution financière à la société financière internationale. Il semble que d'autres gouvernements soient également dans l'impossibilité d'y contribuer. Compte tenu de toutes les circonstances, M. Warner demande au Conseil d'étudier de très près les avis formulés par la Banque, d'après lesquels il n'y a pas intérêt à donner à l'heure actuelle une forme plus précise à ce projet.

55. Si le Gouvernement du Royaume-Uni n'est pas disposé, pour l'instant, à souscrire au capital de la société envisagée, ce n'est point qu'il se désintéresse du développement économique. Au contraire, le Royaume-Uni peut invoquer, à son crédit, l'élaboration de divers projets ambitieux tendant au financement de l'expansion économique. Lors de la quatorzième session du Conseil, la délégation du Royaume-Uni a illustré quelques-uns de ses arguments en s'inspirant de l'expérience de la *Colonial Development Corporation*, organisme financé par le gouvernement. Depuis lors a été instituée la *Commonwealth Development Finance Company*, avec, au départ, un capital de 15 millions de livres, souscrit par des organismes privés, qui a pour objet de financer des projets de développement du Commonwealth et de permettre aux pays du Commonwealth de profiter de l'expérience industrielle, financière et commerciale du Royaume-Uni. Ce faisant, cet organisme est amené à collaborer avec d'autres organisations dont les activités s'exercent dans les mêmes domaines et, éventuellement, avec des places financières d'outre-mer et avec la Banque. Sa tâche est facilitée par le fait que,



relativement, le Commonwealth n'a pas de difficultés de change et de transfert et qu'il existe à Londres de grandes institutions financières et commerciales.

56. M. Warner ne donne pas à entendre que des dispositions identiques puissent convenir à d'autres parties du monde, mais il estime qu'il y a lieu de rechercher une meilleure solution du problème du développement économique dans des méthodes plus souples et plus diverses que la création d'institutions dont l'activité serait universelle.

57. La délégation du Royaume-Uni ne pourra donc appuyer le projet de résolution de l'Inde (E/L.534) que s'il est amendé pour mieux tenir compte des conseils de la Banque.

58. M. BAKER (Etats-Unis d'Amérique) partage entièrement le point de vue du représentant du Royaume-Uni sur le développement des pays d'outre-mer. Il félicite la Banque de son rapport sur la société financière internationale envisagée (E/2441). Le Gouvernement des Etats-Unis compte parmi ceux qui ne s'estiment pas encore en mesure de s'engager à souscrire au capital prévu pour cette société. Toutefois, M. Baker estime qu'il sera mieux à même de traiter cette question en détail à la prochaine séance du Comité économique, au cours de laquelle — il croit l'avoir compris — on examinera le projet de résolution de l'Inde.

59. M. MASOIN (Belgique) rappelle qu'à la 728<sup>e</sup> séance du Conseil il avait manifesté sa déception devant les conclusions formulées par la Banque au sujet de la création d'une société financière internationale. Après l'exposé du représentant de la Banque, il comprend que, seule, la prudence a incité cette institution à rédiger son rapport en des termes fort réservés. Le représentant de la Belgique prend acte du fait que la Banque manifeste la ferme intention de continuer son enquête. Elle répond ainsi au souhait qu'il avait exprimé. M. Masoin se prononcera en faveur de tout projet de résolution recommandant instamment à la Banque de poursuivre l'étude qu'elle a entreprise au sujet de la création d'une société financière internationale.

60. M. MALET (Uruguay) cite un certain nombre de sociétés étrangères qui ont apporté une précieuse contribution à l'économie de l'Uruguay, et il conclut qu'il ne devrait pas y avoir conflit entre les investissements de capitaux privés et les activités de la société financière internationale.

61. M. UZCATEGUI RAMIREZ (Venezuela) déclare que son gouvernement accueille avec faveur les investissements de capitaux privés étrangers, et souhaite un accroissement de leur volume. La politique du Venezuela a toujours été d'offrir à ces capitaux la sécurité, l'égalité avec les capitaux nationaux et la liberté d'exporter les bénéfices.

62. M. ARNOW (Etats-Unis d'Amérique) déclare que sa délégation prend un intérêt particulier aux méthodes destinées à accroître la productivité dans le monde [point 3 c) de l'ordre du jour]. Les meilleurs résultats doivent être normalement obtenus, non pas, ainsi qu'on l'imagine généralement, grâce à une mécanisation intensive, mais grâce à l'intérêt actif porté aux questions de productivité par tous ceux qui travaillent à la produc-

tion. Ce fait est prouvé par l'accroissement du rendement agricole aux Etats-Unis pendant les dix dernières années, accroissement qui tient avant tout à l'amélioration des techniques agricoles et à l'emploi toujours plus intensif des engrais et des insecticides.

63. Au cours des dernières années, en réponse à la requête d'un certain nombre de pays qui lui demandaient des conseils sur la meilleure façon d'accroître leur productivité, le Gouvernement des Etats-Unis a aidé ces pays à créer des centres de productivité auxquels participaient la main-d'œuvre, le personnel de direction et les gouvernements intéressés. M. Arnow cite, à ce propos, plusieurs cas dans lesquels on a pu constater un accroissement remarquable du rendement à la suite de cette expérience.

64. Le Gouvernement des Etats-Unis a fait preuve de la même activité dans les pays moins industrialisés. En relation avec les programmes d'assistance technique, des centres consultatifs ont été créés par les Gouvernements du Chili et du Brésil en vue d'enseigner des méthodes plus rationnelles pour l'utilisation du matériel industriel et, d'une façon générale, d'améliorer les techniques de la productivité. Dans ces pays également, il a été prouvé que le rendement pouvait être augmenté sans développer la mécanisation.

65. M. Arnow rend hommage au travail précieux accompli dans ce domaine par le BIT et la FAO, qu'il approuve d'avoir accordé toute l'importance voulue à l'enseignement agricole. Il souligne la nécessité d'une coordination entre les institutions spécialisées, point mis en relief par le Directeur général du BIT dans son rapport au Conseil (E/2462).

66. Le Gouvernement des Etats-Unis estime que le programme de productivité mérite une priorité spéciale, puisqu'il peut notamment donner des résultats plus immédiats avec des dépenses relativement plus faibles que la plupart des formes d'activité des Nations Unies. Le Gouvernement des Etats-Unis est disposé à coopérer aux mesures destinées à accroître la productivité, par l'exécution du programme du Point 4 et avec le concours des institutions spécialisées des Nations Unies.

67. M. MASOIN (Belgique) approuve l'esprit dans lequel la FAO et le BIT ont exposé, dans leurs rapports, le problème de la productivité. Ces deux institutions ont montré que les investissements de capitaux ne suffisent pas et que le facteur humain constitue l'élément essentiel du développement économique. L'augmentation de la productivité dépend de la formation professionnelle et aussi de l'ambiance dans laquelle vivent les travailleurs; elle dépend du cadre familial, des conditions de travail dans l'entreprise, et enfin de l'action du mouvement syndical.

68. Le Conseil a abordé le problème de la productivité dans le cadre du développement économique des pays insuffisamment développés. Toutefois, il est certain qu'en ce domaine les pays développés peuvent, eux aussi, bénéficier de l'expérience et des connaissances acquises.

69. Pour conclure, le représentant de la Belgique souligne l'importance du rapport du BIT (E/2440), et il manifeste le souhait que ce document reçoive la plus large diffusion.

La séance est levée à 17 h. 45